

ÉCOLE & ÉDUCATION

BULLETIN MENSUEL

du Syndicat Général de l'Éducation Nationale (C.F.T.C.)

Siège Social : 21, Rue Casimir-Périer, PARIS (7^e)

Permanence : Les Jeudis, de 14 à 15 heures

Téléphone : Invalides 13-97

Chèques Postaux : Paris 286-66

SOMMAIRE :

Section Syndicale

PAGES

- | | |
|---|----|
| 1. Le Congrès de la C.F.T.C. (Schmitt) | 3 |
| 2. Chronique fédérale | |
| — La situation administrative des syndicats de fonctionnaires | 4 |
| — Notre position | 6 |
| — La Maison fédérale | 7 |
| 3. Chronique des M. I. (audience de M. Chatelet) (Schmitt) .. | 8 |
| 4. Sur un aspect de la réforme de l'Enseignement | 10 |

Section Pédagogique

- | | |
|--|----|
| 1. Les « Foyers de vacances » franco-allemands en Autriche (Vieux) | 12 |
| 2. Plein air (Masson) | 18 |
| 3. La projection à l'école (Martin) | 20 |

Section Générale

- | | |
|---------------------------------|----|
| 1. Rôle de l'école (Giry) | 25 |
| 2. Note bibliographique | 28 |
| 3. Au Journal Officiel | 28 |

Membres du Bureau

Raynaud de LAGE, 92, boulevard Poincaré, Garches (Seine-et-Oise).
 VIGNAUX, 14, rue Quatrefages, Paris (5°).
 M^{me} VALIQUET, 18, rue Laneau, Paris (6°).
 M^{me} BERNARD, 14, boulevard Soult, Paris (12°).
 GIRY, 66, rue du Cardinal-Lemoine, Paris (5°).

ABONNEMENTS :

Bulletin de l'E. N. O., abonnement annuel 40 fr.
 Syndicalisme 5 fr.
 Chèque Postal Paris 283-24

Pour tout ce qui regarde la rédaction
 écrire à GIRY, 66, rue du Cardinal-Lemoine, Paris (5°)

Il est consenti à titre exceptionnel des abonnements à « Ecole et Education »
 dont la durée ne pourra excéder UN AN
 Passé ce temps le service ne sera plus assuré. Tarif : 30 francs

La Trésorière serait reconnaissante à nos collègues
 d'accélérer le paiement de leur cotisation.

RESPONSABLES DES DIFFÉRENTES SECTIONS

Second degré : Raynaud de LAGE, 92, boulevard Poincaré, Garches.
Premier degré : Renseignements Administratifs : HEMBACHER, école
 communale, route d'Arcueil, Bagneux.
Enseignement Technique : Madame FRITSCH, 87, rue du Docteur-
 Apvril, Solteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).
E. P. S. : Mademoiselle JOBIC, 6, rue Tiers, Quimperlé (Finistère).
Répétiteurs : QUENU, 43, rue Gambetta, Armentière (Nord).
Maitres d'Internat : Claude MONT, Lycée du Parc, Lyon.

Il n'y aura pas de numéro d'Ecole et Education en Juillet

Section Syndicale

LE CONGRÈS DE LA C.F.T.C.

Le dix-neuvième Congrès de la Confédération Française des Travail-
 leurs Chrétiens s'est réuni les 4, 5 et 6 juin, avec 600 délégués, représentant
 les 89 unions départementales.

Notre ami Augeard, secrétaire général de la Fédération des Fonction-
 naires et vice-président de la C. F. T. C. ouvrit la première séance. De son
 bref discours, nous retiendrons particulièrement cette phrase : « Congrès de
 travail, mais aussi congrès de gloire, car si la liberté du travail subsiste
 encore, s'il reste encore en France quelque liberté syndicale, nous le devons
 aux luttes qu'a soutenues le syndicalisme chrétien. »

Le rapport moral de Zirnheld, président de la C. F. T. C., rappelle une
 fois de plus la position traditionnelle du syndicalisme chrétien :

« A l'heure actuelle, dit-il, on nous invite de tous côtés à faire partie
 de blocs plus ou moins anti-marxistes. Le syndicalisme chrétien n'a jamais
 eu de tendresse pour les formules négatives de ce genre. Il est, et il s'honore
 de l'être, non pas seulement pour la classe ouvrière, mais de la classe
 ouvrière. Lorsque les revendications des travailleurs sont justes et oppor-
 tunes, il les appuie de toute sa force, sans se préoccuper de savoir si ceux
 qui les présentent sont marxistes, communistes ou autre chose. Et lorsque
 la masse ouvrière se trompe — ce qui est humain et non pas spécifiquement
 ouvrier — le syndicalisme chrétien ne saurait lui apporter son approbation,
 mais il ne saurait non plus lui refuser sa charité. »

Puis il rappelle les succès de la C. F. T. C. en 1937 : signature de
 1.221 conventions collectives, 224 conseillers prud'hommes, 2.885 délégués
 du personnel, plus de 400 délégués dans les commissions officielles. De
 803 en 1936, le nombre des syndicats affiliés est passé à 2.366 en 1938, grou-
 pant plus de 500.000 travailleurs.

Le dimanche, Jean Perès, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.,
 brosse un rapide tableau des améliorations apportées à notre législation
 sociale depuis deux ans et du rôle de la C. F. T. C. dans son élaboration.

Le soir, c'est Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., qui
 trace les grandes lignes d'un nouveau code du Travail, qui coordonnerait
 et compléterait sur bien des points toute notre législation sociale. On ne
 saurait résumer un tel rapport : les services confédéraux vont l'éditer ;

ceux de nos amis que le désireraient sont priés de nous en aviser, nous le leur ferons parvenir dès que possible.

Le lundi fut occupé, le matin, par les réunions de nombreuses commissions et le soir par la séance de clôture.

Malgré plusieurs invitations pressantes de Maurice Guérin, qui présidait, il n'y eut que quelques interventions rapides pour demander des additions de détail et tous les vœux furent votés à l'unanimité. Nos lecteurs les auront lus dans leur journal habituel, s'il a le souci de l'information exacte : ils voudront bien lui en demander compte s'il ne l'a pas fait, car il n'est pas admissible qu'un journal honnête passe sous silence des manifestations de cette ampleur.

Et Maurice Guérin après un discours d'une grande envolée, au cours duquel il affirma notre volonté de faire cesser ces scandales sans nom d'une masse de travailleurs qui vivent dans la misère au milieu d'une abondance dont on ne sait que faire, lève la séance sur ces mots :

Le dix-neuvième Congrès de la C. F. T. C. est terminé.

Au travail !

Jean SCHMITT.

Chronique Fédérale

La situation administrative des Syndicats Chrétiens de Fonctionnaires

A travers nos tournées du Nord, de l'Est, de l'Ouest, du Sud-Est, du Sud-Ouest, du Centre et du Midi, il nous est apparu que nos Amis ne connaissent qu'imparfaitement la situation administrative du Syndicalisme chrétien des fonctionnaires.

★

Beaucoup, surtout parmi nos collègues catholiques non encore adhérents à nos syndicats, sont arrêtés dans leur adhésion à nos organisations par la réputation d'illégalité de celles-ci.

Certes, le Conseil d'Etat dénie aux Syndicats de Fonctionnaires le droit de se constituer sous le régime associatif du Code du Travail.

Mais telle n'a point été l'intention du Législateur ; s'il a omis, légiférant au général, de reconnaître expressément et particulièrement le droit syndical des fonctionnaires, il ne l'a point, pour autant, écarté.

Telle n'est point, non plus, l'attitude des gouvernements successifs de la République depuis 1924.

★

De par la circulaire ministérielle Chautemps de 1924, toutes les Administrations entretiennent des **relations orales et écrites avec tous les syndicats de Fonctionnaires**, avec ceux de la C.F.T.C., comme de la C.G.T.

Les bureaux nationaux des Syndicats de Fonctionnaires sont reçus par tous les Ministres ; les bureaux régionaux, d'académie, départementaux, locaux... par les chefs de services divers.

Les syndicats **collaborant** à titre représentatif ou consultatif avec les Administrations, pour l'Organisation administrative et la défense des intérêts professionnels, dans tous les Conseils supérieurs de celles-ci, toutes les Commissions de discipline, d'avancement, de réforme.

Seuls les comités médicaux ne donnent pas encore au personnel une garantie paritaire.

Les **élections** se font sous le **drapeau syndical**.

★

Les secrétaires des syndicats peuvent être **détachés**, sur demande, **en service syndical**, au siège de leurs Organisations. Ils continuent à figurer dans les cadres administratifs, leur carrière se poursuit normalement. Ils émargent pour leurs traitements et indemnités, dans leurs services.

Les syndicats remboursent à leur Administration, non les traitements de leurs secrétaires détachés en Service syndical, mais le traitement moyen de la catégorie à laquelle appartiennent ceux-ci. Les détachements ont lieu, pour des périodes de 3 à 5 ans renouvelables.

Par ce système sont assurées des collaborations régulières et organiques des syndicats avec l'Administration et l'**indépendance des syndicats** envers l'Administration **est absolue**, comme celle des secrétaires envers leurs groupements.

L'Administration est libre de toute attache syndicale, les syndicats de toute attache administrative.

Les **secrétaires**, n'étant pas des salariés de leurs syndicats, ont **toute l'autorité** nécessaire à leur charge.

Devant reprendre leur service ordinaire, un jour, ils restent intégralement des **professionnels**.

★

Des permissions d'absence, dont il n'est pas tenu compte, sont accordées, si nécessaire, aux délégations syndicales auprès des **Ministres**, aux conseillers syndicaux, pour les séances des **Conseils de leurs syndicats**.

Des congés spéciaux, dont il n'est pas non plus tenu compte, sont également accordés aux délégués syndicaux pour les Congrès, les Comités nationaux des syndicats ou fédérations.

Syndicats chrétiens et cégétistes sont traités sur le même pied d'égalité.

★

Telle est la situation administrative des syndicats chrétiens de Fonctionnaires, situation logique, rationnelle et très organique, malgré l'absence de **consécration législative**.

Solution féconde pour la Nation et les fonctionnaires et toute de progrès.

Notre position

En suite à la nouvelle dévaluation du franc, il nous a paru utile de préciser notre position et de demander au Président du Conseil une revalorisation des traitements, retraites et allocations familiales.

Une délégation de la Fédération, conduite par Augéard, accompagné de Mlles Leconte et Cosset, Mme Villeneuve, MM. Quesnel, Talec, Esparre a été reçue à la Présidence du Conseil le 14 mai.

Tout en exposant la nécessité de revaloriser les traitements et les retraites actuels, tant pour le salaire vital que pour le rang professionnel, notre devoir nous a paru être d'insister tout particulièrement sur une adaptation des allocations familiales, inchangées depuis plusieurs années.

Aussi avons-nous laissé au Président du Conseil la lettre suivante :

« Monsieur le Président du Conseil,

« A l'occasion de cette audience du 14 mai que vous voulez bien nous accorder en suite à notre demande du 5 mai, nous avons l'honneur, Monsieur le Président du Conseil, de vous préciser la position de notre Fédération.

« Nous ne vous rappellerons pas que la situation pécuniaire actuelle des Fonctionnaires n'est plus digne de la France, vous le savez aussi bien que nous.

« Nous vous rappellerons simplement, pour nous autoriser dans notre revendication fondamentale de son précédent, que les traitements actuels, s'ils ont subi depuis 1936 une réadaptation provisoire s'échelonnant de 2.400 à 4.000 francs mais n'entrant pas en compte pour le calcul des retraites, ont été fixés en 1930, ensuite de la stabilisation monétaire et après bien des fluctuations, sur le travail de base de refonte générale accompli par une Commission parlementaire.

« Depuis cette époque, en outre, sont intervenus des reclassements de diverses Administrations bouleversant les parités acquises en 1930.

« Nous croyons donc le moment venu pour un travail d'ensemble.

« Aussi, avons-nous l'honneur de vous demander, Monsieur le Président du Conseil, l'institution d'une Commission parlementaire, qui entendrait les diverses organisations d'importance nationale du personnel, et aurait pour mission de préparer un reclassement complet de la Fonction publique, coordonnant l'ensemble des carrières similaires des diverses administrations.

Cette commission devrait se préoccuper aussi d'établir en justice un complément marital du salaire pour l'épouse au foyer où est sa place préférable, les compléments familiaux en raison du nombre d'enfants.

Les indemnités de résidence devraient aussi être différentes pour le célibataire, l'homme marié, le chef de famille.

Toutefois, en attendant la fin des travaux de cette Commission parlementaire, nous avons l'honneur de vous demander :

1° pour notre Fédération des Fonctionnaires C.F.T.C. à participer, au moins à titre d'auditeur consultatif aux séances de la Commission actuelle des fonctionnaires de l'Hôtel Matignon.

2° une adaptation des traitements et des retraites au coût de la vie afin de maintenir le pouvoir d'achat des salaires et tout particulièrement du salaire minimum vital que les Pouvoirs Publics fixaient à 12.000 frs en octobre 1937, c'est-à-dire une augmentation, s'ajoutant aux suppléments temporaires déjà alloués, et comptant pour la retraite de :

- 12 % pour la tranche de traitement allant jusqu'à 10.000.
- 10 % pour la tranche de traitement allant de 10.000 à 20.000.
- 8 % pour la tranche de traitement allant de 20.000 à 30.000.
- 6 % pour la tranche de traitement allant de 30.000 à 40.000.
- 4 % pour la tranche de traitement allant de 40.000 à 50.000.
- 2 % pour les traitements dépassant 50.000.

En faveur du relèvement des indemnités pour charges de famille, nous proposons une augmentation forfaitaire d'attente

de 1 franc par jour et par enfant

et l'octroi d'une allocation de 100 francs par mois pour la femme du fonctionnaire restant au foyer n'y exerçant aucune occupation rémunératrice.

Veuillez agréer...

Première Liste de Souscription pour la "Maison Fédérale"

Mlles Leconte (Paris), Cosset (Paris), Valiquet (Paris), Mallet (Dieppe), Flament (Chatou), Loizeau (Rosny-sous-Bois), Mme Schwartz (Paris), Mlle Delouche (Paris), MM. Augéard (Lozère-sur-Yvette), Schmitt (Bourg-la-Reine), Bourgon (Paris), Mlles Pages (Paris), Grenard (St-Germain-des-Jeux), Baquey (Dreux), MM. Le Ny (Landernau), Mlles Godde (Paris), Rondeau (Paris), Mitouflet (Paris), MM. Istasse (Metz), Esparre (Juvigny-sur-O.), Mlles Robert (Paris), Marin (Toulouse), Laborde (Toulouse), Blusson (Toulouse), Foulquier (Montpellier), Marmoye (Vesoul), Mouraud (Vesoul), Robin (Vesoul), MM. Morel (Vesoul), Decressin (Vailly-sur-Aisne), Roger Henri (Niort), La section de Flers, Mlles Pougnet (St-Didier-du-Velay), Defaut (Nemours), M. Becker (Corbeil), Mme Boisselier (Meaux), M. Jeanney (Alfortville), Mme Moura (Paris), Mlle Jollivet (Montpellier), M. Lefebvre (Roubaix), Mlles Bouniol (Paris), Evesque (Vialas), Laveissière (Malakoff), Vattan (Halluin), Dechambe (Etauliers), Huguenet et Section Gournay-en-Broye, Degeilh (Seix), Bogenez (Revigny), Gautier (Bordeaux), M. Rivière (Paris), Mlles Duret (Troyes), Guibert (Quimper), Gondal (Viroflay), La section de Ste-Affrique, Mlles Coutrix (Saujon), Berger (La Tour-du-Pin), Palmier (Serverette), Poisot (Nancy), Lefranc, Leleu, Godart (Pantin), M. Rousset (Wissous), Mmes Claret (Paris), Didierlaurent (St-Louis), Mlle Guichard (Paris), Mmes Bretier (Roz-sur-Couesnon), Houze et la Section d'Asnières, M. Cintract (Lonchamp), Mlle amard (St-Samson-de-Bonfossé), M. Sanson (St-Lô), Mlle Piriou (Dinan), Groupe du Puy, M. Durand (Haroué), Mlle Grasset (Montpellier). **Total : 5.685 francs.**

Adresser tous les fonds au C.C. 1699-35, Mlle Bouniol, 21, rue Casimir-Périer, Paris-7°.

Notre position

En suite à la nouvelle dévaluation du franc, il nous a paru utile de préciser notre position et de demander au Président du Conseil une revalorisation des traitements, retraites et allocations familiales.

Une délégation de la Fédération, conduite par Augeard, accompagné de Mlles Leconte et Cosset, Mme Villeneuve, MM. Quesnel, Talec, Esparre a été reçue à la Présidence du Conseil le 14 mai.

Tout en exposant la nécessité de revaloriser les traitements et les retraites actuels, tant pour le salaire vital que pour le rang professionnel, notre devoir nous a paru être d'insister tout particulièrement sur une adaptation des allocations familiales, inchangées depuis plusieurs années.

Aussi avons-nous laissé au Président du Conseil la lettre suivante :

« Monsieur le Président du Conseil,

« A l'occasion de cette audience du 14 mai que vous voulez bien nous accorder en suite à notre demande du 5 mai, nous avons l'honneur, Monsieur le Président du Conseil, de vous préciser la position de notre Fédération.

« Nous ne vous rappellerons pas que la situation pécuniaire actuelle des Fonctionnaires n'est plus digne de la France, vous le savez aussi bien que nous.

« Nous vous rappellerons simplement, pour nous autoriser dans notre revendication fondamentale de son précédent, que les traitements actuels, s'ils ont subi depuis 1936 une réadaptation provisoire s'échelonnant de 2.400 à 4.000 francs mais n'entrant pas en compte pour le calcul des retraites, ont été fixés en 1930, ensuite de la stabilisation monétaire et après bien des fluctuations, sur le travail de base de refonte générale accompli par une Commission parlementaire.

« Depuis cette époque, en outre, sont intervenus des reclassements de diverses Administrations bouleversant les parités acquises en 1930.

« Nous croyons donc le moment venu pour un travail d'ensemble.

« Aussi, avons-nous l'honneur de vous demander, Monsieur le Président du Conseil, l'institution d'une Commission parlementaire, qui entendrait les diverses organisations d'importance nationale du personnel, et aurait pour mission de préparer un reclassement complet de la Fonction publique, coordonnant l'ensemble des carrières similaires des diverses administrations.

Cette commission devrait se préoccuper aussi d'établir en justice un complément marital du salaire pour l'épouse au foyer où est sa place préférable, les compléments familiaux en raison du nombre d'enfants.

Les indemnités de résidence devraient aussi être différentes pour le célibataire, l'homme marié, le chef de famille.

Toutefois, en attendant la fin des travaux de cette Commission parlementaire, nous avons l'honneur de vous demander :

1° pour notre Fédération des Fonctionnaires C.F.T.C. à participer, au moins à titre d'auditeur consultatif aux séances de la Commission actuelle des fonctionnaires de l'Hôtel Matignon.

2° une adaptation des traitements et des retraites au coût de la vie afin de maintenir le pouvoir d'achat des salaires et tout particulièrement du salaire minimum vital que les Pouvoirs Publics fixaient à 12.000 frs en octobre 1937, c'est-à-dire une augmentation, s'ajoutant aux suppléments temporaires déjà alloués, et comptant pour la retraite de :

12 % pour la tranche de traitement allant jusqu'à 10.000.

10 % pour la tranche de traitement allant de 10.000 à 20.000.

8 % pour la tranche de traitement allant de 20.000 à 30.000.

6 % pour la tranche de traitement allant de 30.000 à 40.000.

4 % pour la tranche de traitement allant de 40.000 à 50.000.

2 % pour les traitements dépassant 50.000.

En faveur du relèvement des indemnités pour charges de famille, nous proposons une augmentation forfaitaire d'attente

de 1 franc par jour et par enfant

et l'octroi d'une allocation de 100 francs par mois pour la femme du fonctionnaire restant au foyer n'y exerçant aucune occupation rémunératrice.

Veuillez agréer...

Première Liste de Souscription pour la "Maison Fédérale"

Mlles Leconte (Paris), Cosset (Paris), Valiquet (Paris), Mallet (Dieppe), Flamant (Chatou), Loizeau (Rosny-sous-Bois), Mme Schwartz (Paris), Mlle Delouche (Paris), MM. Augeard (Lozère-sur-Yvette), Schmitt (Bourg-la-Reine), Bourgon (Paris), Mlles Pages (Paris), Grenard (St-Germain-des-Jeux), Baquy (Dreux), MM. Le Ny (Landernau), Mlles Godde (Paris), Rondeau (Paris), Mitouflet (Paris), MM. Istasse (Metz), Esparre (Juvigny-sur-O.), Mlles Robert (Paris), Marin (Toulouse), Laborde (Toulouse), Blusson (Toulouse), Foulquier (Montpellier), Mar-moye (Vesoul), Mouraud (Vesoul), Robin (Vesoul), MM. Morel (Vesoul), Decres-sin (Vailly-sur-Aisne), Roger Henri (Niort), La section de Flers, Mlles Pougnet (St-Didier-du-Velay), Defaut (Nemours), M. Becker (Corbeil), Mme Boisselier (Meaux), M. Jeanney (Alfortville), Mme Moura (Paris), Mlle Jollivet (Montpellier), M. Lefebvre (Roubaix), Mlles Bouniol (Paris), Evesque (Vialas), Laveissière (Malakoff), Vattan (Halluin), Dechambe (Etauliers), Huguenet et Section Gournay-en-Broye, Degeilh (Seix), Bogenez (Revigny), Gautier (Bordeaux), M. Rivière (Paris), Mlles Duret (Troyes), Guibert (Quimper), Gondal (Viroflay), La section de Ste-Affrique, Mlles Coutrix (Saujon), Berger (La Tour-du-Pin), Palmier (Serverette), Poisot (Nancy), Lefranc, Leleu, Godart (Pantin), M. Rousset (Wissous), Mmes Claret (Paris), Didierlaurent (St-Louis), Mlle Guichard (Paris), Mmes Bretier (Roz-sur-Couesnon), Houze et la Section d'Asnières, M. Ginetract (Lonchamp), Mlle amard (St-Samson-de-Bonfossé), M. Sanson (St-Lô), Mlle Piriou (Dinan), Groupe du Puy, M. Durand (Haroué), Mlle Grasset (Montpellier). **Total : 5.685 francs.**

Adresser tous les fonds au C.C. 1699-35, Mlle Bouniol, 21, rue Casimir-Périer, Paris-7^e.

Chronique des M. I.

Notre audience chez M. Chatelet

M. Chatelet, directeur du second degré a bien voulu nous recevoir, le mercredi 8 juin. Augeard, secrétaire général de la Fédération des Syndicats Chrétiens de Fonctionnaires, nous accompagnait.

Le Directeur du second degré a manifesté, tout au long de cette audience d'une demi-heure, sa sympathie éclairée pour le M. I. et nous a promis plusieurs améliorations importantes de leur situation.

Toutefois, en raison de la complexité des situations locales particulières (notamment dans les collèges provinciaux), il désire vivement ne pas avoir à prendre de mesures générales : ce sont les Recteurs qui doivent veiller à ce que la bienveillance du Ministère ne soit pas contredite par les actes des chefs d'établissements : M. Chatelet leur a donné des instructions en ce sens, et il les renouvellera chaque fois qu'il en sera besoin. C'est donc à nous qu'il incombe d'attirer l'attention des Recteurs lorsque des abus se produisent. Nous n'y avons pas manqué et nous continuerons.

Dans le détail, M. le Directeur nous a promis que la circulaire du 16 mars ne serait pas appliquée aux M. I. de la façon tyrannique et odieuse envisagée par certains chefs d'établissements. Cette disposition a été prise pour assurer un paiement plus rapide des suppléances et permettre aux Recteurs d'accorder des congés sans avoir à en référer au Ministère. **Nous avons reçu l'assurance que cela ne devait pas se traduire par une exploitation supplémentaire des M. I.**

Si donc, certains de nos amis se trouvaient lésés sur ce point, nous les invitons à nous en aviser immédiatement et nous interviendrons auprès du Recteur intéressé.

En ce qui concerne l'interruption de stage pour convenances personnelles, M. le Directeur nous a affirmé que cela se faisait déjà, mais que l'on ne pouvait pas réserver un poste donné à un M. I. en congé sans léser son suppléant, (ce contre quoi nous aurions été les premiers à protester lors de notre dernier Congrès), et que l'on ne pouvait assurer un poste que dans la mesure où il y aurait des vacances (et il y en a suffisamment pour que nos collègues n'aient pas longtemps à attendre). M. Chatelet nous a promis d'ailleurs, pour éviter tout mécompte, de le préciser explicitement.

Nous avons également reçu la promesse que les M. I. bénéficieraient à égalité de titres, de la **priorité** sur les autres candidats, **pour les nominations à d'autres postes universitaires.**

Enfin, M. Chatelet nous a promis une application très bienveillante de l'article 2 du statut. Mais sa préoccupation est d'éviter que des M. I. traînent dans cette situation qu'il veut considérer comme une position d'attente. Nous avons cependant fait admettre que la situation des M. I. qui débutent dans un collège, au sortir du lycée, avec un service généralement chargé,

sans possibilité d'aller à la Faculté, et sans initiation aux études supérieures, était peu enviable et que le temps passé dans de telles conditions est pratiquement perdu. M. Chatelet a bien voulu nous promettre d'en tenir le plus grand compte, étant entendu que cela ne doit pas être considéré comme une incitation à la paresse, d'autre part, de multiplier les bourses pour les classes de propédeutique, et de préciser explicitement la priorité, déjà donnée en fait, aux candidats qui sortent de telles classes, afin d'en faciliter l'accès, et d'encourager les futurs M. I. à y passer, ce dont ils tireront incontestablement le **plus grand bénéfice.**

Il nous semble que nos camarades M. I., forts de ces promesses, doivent envisager l'avenir avec confiance : si on ne leur permet pas de poursuivre normalement leurs études, si on les brime, c'est contre la volonté expressément formulée et répétée du Directeur du second degré : qu'ils écrivent donc sans délai à notre ami Cl. Mont.

En tous cas, notre vigilance reste en éveil, nous sommes résolus à assurer aux M. I. la possibilité de poursuivre leurs études dans des conditions de tranquillité et de dignité conformes à la justice, et nous y parviendrons.

Jean SCHMITT.

P.-S. — 1° Il n'est pas question des droits universitaires dans ce compte rendu. En raison de l'importance de cette question, nous avons jugé qu'il importait de faire appel à toutes les organisations. L'U.N.M.E.P. avait seule répondu à notre invitation du 15 avril (cf. numéro de mai de notre Bulletin) ; le S 3 et le Syndicat cégétiste n'ont même pas daigné nous répondre, non plus qu'à une seconde lettre qui leur a été adressée le 3 juin. Cette double incorrection et cette indifférence coupable ont retardé une action pourtant urgente. Nous n'en mettrons pas moins d'ardeur et de persévérance à poursuivre, en collaboration avec la seule Union Nationale, et jusqu'à la victoire, l'œuvre de justice que nous avons entreprise. Nous laissons à nos collègues M. I. le soin de juger l'attitude du S 3 et de la C. G. T., et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

2° Il est d'autant plus nécessaire de répandre notre Bulletin et d'amener les M. I. à notre syndicat que les autres syndicats négligent leurs intérêts.

3° Il n'y a pas de vacances pour notre syndicat. Ecrivez donc, soit à Cl. Mont., M. I., au Lycée du Parc, à Lyon, (jusqu'au 14 juillet), et ensuite avenue de la Gare, à Pouilly-sous-Charlieu, ou de préférence à votre délégué académique. Il est donc prudent de se procurer l'adresse de ce dernier.

Demande d'Emploi

Jeune homme 27 ans, ayant travaillé et travaillant actuellement dans lycée, demande place de stagiaire (Facto-tum si possible) dans un autre lycée de préférence région Sud-Est ou parisienne. Meilleures recommandations de son économiste.

Sur un aspect de la Réforme de l'Enseignement

On a pu noter les termes d'une récente circulaire qui prescrivait aux chefs d'établissement d'éviter autant que possible l'ouverture, à la rentrée prochaine, de nouvelles sections de 6^e A dans les lycées et collèges. La limitation ne s'applique pas aux classes de 6^e B ; il n'y a pas lieu de s'en étonner, car dans la mesure même où la fusion des enseignements du second degré s'accomplira et où une branche d'enseignement moderne se développera de façon importante, le rôle des classes actuelles de B (sans latin) augmentera nécessairement. C'est sur ce point qu'il semble utile d'attirer l'attention de nos camarades des lycées et collèges.

La réforme n'aboutira que si l'on parvient à organiser un enseignement moderne réellement équivalent à l'enseignement « classique » de la section A. Chacun sait que ce n'est souvent pas le cas à l'heure actuelle ; les sections B sont trop fréquemment destinées, on ne sait pourquoi, à recevoir les moins bons élèves, et par surcroît elles se trouvent en général plus tiraillées que d'autres classes entre des professeurs différents : non seulement le professeur de français n'est que de fort peu le professeur « principal », mais il y a eu des cas où cet enseignement même du français était morcelé entre deux services. Si bien que l'unité de l'enseignement fait défaut précisément à des « équipes » d'élèves qui parfois en auraient besoin plus que les autres.

Sans doute il y a une solution superficielle que l'on peut concevoir : grouper avec les E. P. S. actuelles cette section moderne, et donner le nom de 6^e B, 5^e B etc... à toutes les classes ainsi mises à part. Cette solution peut avoir des partisans (il y en a même parmi les professeurs du secondaire actuel, qui ne voient pas l'intérêt pourtant réel de cet enseignement en B), mais il va sans dire qu'il n'y aurait alors de résolu qu'un problème de mots, et que rien ne pourrait être plus éloigné de la fusion des enseignements. Professeurs de lycées et professeurs d'E. P. S. ont beaucoup à apprendre les uns des autres, on ne voit pas le progrès qu'il y aurait à aggraver leur séparation.

Il paraît donc essentiel pour les professeurs des établissements secondaires actuels de ne pas se désintéresser de la section « moderne » et c'est surtout à eux que s'adresse cette courte note, pour les inviter à réfléchir sur ce point et à dire leur avis. Pour plus de clarté dans les échanges de vues qui semblent désirables, je poserai les questions suivantes :

1^o Ne convient-il pas d'apporter le même soin à la sélection pour les classes de B que pour les classes de A ? Il n'est pas admissible que dans des conseils de professeurs on décide (cela se produit quelquefois) le transfert en B d'un élève pour la seule raison qu'il est « inapte au latin ». L'inaptitude au latin ne saurait constituer une preuve d'aptitude à d'autres enseignements. Ne nous étonnons pas dans ces conditions que beaucoup de professeurs jugent « faibles » leurs classes de B : ce sont eux qui les ont

composées d'éléments faibles. J'ajoute que dans les cas où le recrutement a été opéré avec la même sévérité dans toutes les sections, il arrive facilement que l'on trouve en B d'excellentes classes. Ce n'est donc pas une chimère que de croire une amélioration possible.

2^o Il faudrait attribuer aux sections B exactement la même importance qu'aux autres, en recherchant notamment tous les cas où il est possible d'éviter un morcellement excessif des horaires. Les élèves ne sont pas destinés à faire les frais des calculs qui visent à « compléter les services » des professeurs. Il est nécessaire que la direction de la classe puisse être effectivement assurée par un des maîtres.

3^o Cette unité de direction de la classe met en jeu une question très importante. Si, comme cela semble nécessaire, les professeurs de lycée doivent participer à cet enseignement moderne, c'est actuellement très difficile à cause de l'extrême morcellement de leurs « spécialités ». Il n'est pas normal qu'une classe de français-latin-grec bénéficie de l'unique direction d'un professeur, alors qu'une classe de français-langues vivantes est toujours écartelée. Dans ces conditions, ne peut-on envisager une agrégation français-langues modernes (par exemple avec les options langues germaniques ou langues méditerranéennes) qui permettrait au même professeur d'assurer dans tous les cas au moins l'enseignement d'une des langues vivantes avec celui du français ? Cela peut heurter bien des habitudes prises, mais il faut y réfléchir sérieusement car peut-être l'équivalence indispensable entre les formes de culture que l'on veut envisager dépend extrêmement de l'équivalence de formation des professeurs. Il faut dans **toutes** les branches du second degré la collaboration des maîtres de **tous** les enseignements actuellement séparés, sans quoi la réforme risque d'être une fois de plus inefficace.

Que nos collègues examinent cette question et apportent leurs suggestions et leurs critiques : cette note ne cherche pas à être complète, mais à poser rapidement un problème qui sera d'autant plus difficile à résoudre qu'on aura plus attendu. La première exigence d'une réforme de l'enseignement, c'est que ceux qui ont les responsabilités et l'expérience de l'enseignement commencent par voir et par discuter, non dans un esprit de critique négative mais pour mieux surmonter les difficultés, tous les problèmes qui se posent sous une forme nouvelle.

François HENRY.

Nous remercions vivement Mlle Dubost, qui vient de quitter l'enseignement, de tous les services qu'elle nous a rendus comme trésorière de notre syndicat. Nous avons tous apprécié son esprit méthodique et le cœur qu'elle mettait à remplir sa charge.

N. D. L. R.

A partir du 20 juin 1938, le siège du Syndicat sera transporté :

39, Rue Saint-Dominique, PARIS-VII^e

Section Pédagogique

Une expérience pédagogique

Les "Foyers de Vacances" franco-allemands en Autriche

L'annexion de l'Autriche par le Troisième Reich a mis fin — au moins provisoirement — à une intéressante expérience pédagogique, celle des « Foyers de Vacances Franco-Autrichiens », organisés (de 1932 à 1937) sur l'initiative du Professeur Richard Korn, de Vienne. Notre camarade Vieux (de Nantes), qui a pris une part très active au recrutement, à l'organisation et à la direction des Foyers, de 1934 à 1937, a bien voulu résumer comme suit cette expérience :

★ ★

L'idée de réunir, pendant les vacances, des jeunes gens de nationalités différentes pour un échange actif de conversations en langue étrangère et un rapprochement moral, n'était certes pas nouvelle : Des réunions scolaires internationales avaient été fondées dès 1927 par Miss Gilpin ; d'autres ont lieu chaque année, en France, en Angleterre ou en Allemagne (alternativement) sous la direction d'un très sympathique collègue de Saintes, M. Colin (1). Des « Foyers de Vacances internationaux » franco-anglais et franco-allemands avaient fonctionné, de 1928 à 1930, en Allemagne, en Angleterre et en France (2).

Mais entre toutes, l'œuvre fondée par le professeur Korn, en Autriche, à partir de 1932, semblait appelée à un très bel avenir. Dès la première année s'est affirmé le triple but de ces « Ferienheime » : But **linguistique** (perfectionnement dans la langue étrangère, grâce à des réguliers et à un échange actif de conversations) ; but **d'éducation physique** (grâce au séjour dans un air sain et vivifiant et à une pratique modérée, raisonnée, des sports), grâce aussi aux promenades à pied et aux excursions) ; but **d'éducation intellectuelle et morale** (par l'étude de la civilisation étrangère et par le rapprochement des jeunesse des deux pays). En 1932, le premier « Cours de Vacances » organisé à Seeboden, sur le lac de Millstatt (Carinthie) groupait seule-

(1) Pour tous renseignements à ce sujet, écrire à M. Colin, professeur d'allemand au Collège de Saintes (Charente-Inférieure).

(2) Voir à ce sujet les rapports très documentés de MM. Denis et Agobert, au deuxième Congrès international des Professeurs de langues vivantes (Sorbonne 1931).

ment une quarantaine d'élèves, dont une trentaine d'Autrichiens et Autrichiennes, quelques Tchecoslovaques et Hongrois de langue allemande, et... une seule élève française. L'année suivante, le groupe avait plus que doublé et comprenait — avec 40 Autrichiens — un chiffre égal de jeunes Français. L'année tragique 1934 — peu favorable au tourisme en Autriche — vit néanmoins le nombre des élèves passer de 99 à 135, pour atteindre (en 1935) le nombre record de 220, dont 107 Français et Françaises, obligeant le Comité à installer — outre le Foyer primitif de Seeboden — trois autres Foyers, l'un à Velden, sur le lac de Worth, en Carinthie, l'autre à Zell am See (Salzbourg), le troisième... en France, à Thonon-les-Bains. Mais cette croissance trop rapide n'allait pas sans dangers si l'on voulait remplir toujours trois conditions essentielles : Assurer — au point de vue moral comme au point de vue physique — une **sélection, équilibrer les groupes** de chaque nationalité (le recrutement des élèves autrichiens, au delà d'un certain chiffre, se révélant plus difficile que celui des élèves français), enfin, **perfectionner** sans cesse l'organisation intérieure des Foyers et des Cours. Aussi le Comité s'est-il borné, en 1936, à établir trois Foyers (à Velden et Poertschach, sur le lac de Worth, et à Zell am See), et deux grands Foyers en 1937 (à Zell et à Poertschach).

Pendant ces deux dernières années, le Foyer de Zell — placé dans des conditions particulièrement favorables — a été dirigé par Mme et M. le professeur Lechleitner, de Vienne : Mme et M. Robert Vieux, de Nantes, la collaboration de deux mères de famille (Française et Autrichienne) s'est révélée infiniment précieuse et a été l'une des principales causes du remarquable succès obtenu ; elle a permis d'assurer une surveillance discrète, mais incessante, dont la fermeté et la vigilance n'excluaient, ni la douceur, ni la parfaite cordialité ; elle a créé dans nos Foyers une atmosphère vraiment familiale. A part quelques gamineries sans importance (et un seul cas d'indiscipline ayant amené, en 1937, le renvoi d'un élève) nos jeunes filles et nos jeunes gens — provenant des régions de France les plus diverses — ont fait honneur à leur pays.

Il est évident que la présence simultanée de jeunes filles et de jeunes gens — dans deux Foyers nettement séparés et même assez éloignés l'un de l'autre, mais avec des réunions fréquentes pour les cours, les excursions, ou pour de petites fêtes familiales — exigeait une sélection et une surveillance plus strictes et plus vigilantes.

Les jeunes filles étaient installées dans de charmantes villas au bord du lac et prenaient leurs repas à l'Hôtel Bellevue — pittoresquement juché sur les dernières pentes de la montagne ; les jeunes gens habitaient — à deux kilomètres de là — des hôtels confortables, et de partout l'on découvrait le lac, le promontoire où s'élève la petite ville de Zell aux balcons fleuris de géraniums, à la vieille tour pittoresque du 9^e siècle, dominée à 2.000 mètres par la « Schmittenhobe » d'où l'on découvre tout le panorama des Hautes Alpes autrichiennes ; au sud-ouest étincelaient les glaciers du « Kitzsteinhorn », la surface du lac était constamment sillonnée de barques et de vedettes, et reflétait, le soir, les lumières vacillantes des cafés de Zell, dont le vent nous

apportait par bouffées les échos sonores... Vision de rêve, qui nous a laissés à tous une incurable nostalgie !

Là-bas, pourtant, nous n'avions guère le temps de rêver, du moins pendant le jour : Le matin, de 8 h. 15 à 10 h. 15, nos élèves français — répartis en trois groupes, suivant leur force — avaient cours d'allemand avec les collègues autrichiens, cependant que nous donnions — dans les mêmes conditions — des cours de français aux élèves autrichiens ; des emplacements étaient prévus et aménagés pour tous ces cours : en plein air quand il faisait beau, en salle par temps pluvieux ou un peu frais. De 10 h. 30 à midi, c'était (par beau temps) la baignade et le canotage — par groupes distincts, les jeunes filles devant leur villa, les jeunes gens à l'Hôtel Kitzsteinhorn — et sous la direction constamment vigilante d'un personnel de surveillance bien stylé (avec des canots de sauvetage). Après le déjeuner (dans les hôtels respectifs), il y avait une heure de repos ; puis se formaient les « groupes de conversation » (en plein air si possible) ; quelques jeunes autrichiens, groupés autour d'un camarade français, faisaient la conversation française ; quelques jeunes Français, avec un camarade autrichien, la conversation allemande ; les professeurs servaient d'« animateurs », on prenait un groupe à tour de rôle : On mettait sur le tapis un sujet se rattachant à la vie même du Foyer, aux jeux, aux sports, aux promenades et excursions (déjà faites ou prévues), aux représentations théâtrales ou cinématographiques ; les jeunes gens étaient entraînés à répondre à des questions simples ; les plus avancés faisaient de petits exposés ; bien entendu, le « carnet de vocabulaire » bénéficiait de ces séances pratiques — qui **préparaient** aussi (au point de vue culturel et linguistique), les excursions projetées, ou qui **exploitaient** (dans le même sens) les promenades déjà faites, les lectures de textes ou de journaux, les films vus à Zell.

Après le goûter, vers 15 h. 30 ou 16 heures, on partait en promenade ; notre préoccupation était alors de rapprocher le plus possible, de faire fusionner les groupes d'élèves de nationalités différentes — entreprise difficile entre toutes, et qui exige du personnel — avec beaucoup de tact et d'ingéniosité — un dévouement et une ténacité inlassables ! — Nous avons fait aussi de magnifiques excursions, au cours desquelles nous avons découvert quelques-unes des splendeurs de l'Alpe autrichienne : les gorges romantiques de Liechtenstein, les chutes de Krimml et de Gastein, le grand Glockner et son autostrade, les grottes de glace de la « Eisriesenwelt » ; nous avons vu jouer, devant la cathédrale de Salzbourg, l'admirable « Mystère chrétien de Jedermann ». Nous avons même pu emmener (à très bon compte) des groupes d'élèves à Venise et à Vienne.

Quand nous restions à Zell, nous nous réunissions souvent le soir, après dîner, pour de petites fêtes familiales : On y organisait des jeux ; on chantait, on faisait de la musique ; on s'exerçait parfois — non sans succès ni profit — à la diction et à l'art dramatique ; nous avons eu ainsi, en 1937, deux « matinées littéraires », pour lesquelles nous avons invité les autorités du pays et des représentants de la population locale ; une **matinée** française (une scène de « Cinna », une scène du « Misanthrope » et une du

« Malade imaginaire », quelques sketches » dont un composé par les élèves eux-mêmes), et une matinée allemande (prologue dans le ciel de « Faust » et prologue de la « Jeanne d'Arc » de Schiller, chants et danses du pays) ; ces deux petites fêtes ont obtenu un succès bien mérité car l'interprétation a été souvent excellente.

Nous avons entendu, à Zell même, les délicieux « Petits chanteurs de la Forêt de Vienne » ; les jours de pluie, nous fréquentions... le cinéma parlant (en langue allemande), car le cinématographe est si bien contrôlé, en Autriche, qu'on peut avoir toute confiance dans les indications préalables des directeurs de salles. Quel admirable exercice d'allemand pour nos jeunes Français, que de suivre d'un bout à l'autre, en langue étrangère, un film comme « Stradivarius » par exemple, dont beaucoup connaissaient déjà la version française ! C'était, par surcroît, un exercice de français pour les Autrichiens qui, pendant les entr'actes, s'efforçaient d'expliquer dans notre langue ce qui n'avait pas été compris par leurs camarades.

Le dimanche, pour les exercices religieux, la volonté des parents était scrupuleusement respectée. Le trop grand éloignement de Salzbourg ne permettait malheureusement pas aux élèves protestants et israélites de suivre les exercices de leur culte. Pour les jeunes catholiques (en grande majorité) nous choisissons le matin, à l'église de Zell, une messe avec instruction en langue allemande ; au début de l'après-midi (à l'heure réservée en semaine pour les conversations dirigées) les mêmes élèves (avec deux jeunes protestants qui en avaient fait la demande) étaient réunis pour apprendre à faire la prière en langue étrangère et lire l'Evangile du jour en français et en allemand.

Quelques mots maintenant sur les **cours du matin** : Ils avaient lieu suivant un « plan d'études » très méthodique, établi pour chaque nationalité et pour chaque groupe, qu'il serait trop long de reproduire ici in extenso. Quelques remarques suffiront à en faire comprendre l'esprit : Le principe essentiel était d'employer une méthode aussi active que possible, en donnant constamment la parole — en langue étrangère — aux élèves eux-mêmes, soit (au cours élémentaire) par de petites questions très simples à propos des textes expliqués et presque appris par cœur, soit (au cours supérieur) grâce à des « exposés oraux », préparés par chaque étudiant à tour de rôle, repris par le professeur, et donnant lieu ensuite à une discussion générale. Voici quelques sujets proposés : « Pourquoi étudions-nous les langues étrangères ? » — « Aimez-vous les voyages, et quelle est, d'après vous, la meilleure manière de voyager ? » — « Le sport, ses avantages et ses dangers » — « Comment concevez-vous l'organisation d'un Foyer de vacances ? Suggestions et critiques » — « L'enseignement secondaire en France et en Autriche » — « Par quels moyens peut-on travailler au rapprochement des peuples ? » etc.

De même, les courtes leçons de « vocabulaire systématique » et les séances consacrées aux « germanismes » et aux « gallicismes », devaient toujours aboutir à des « conversations méthodiques », soigneusement préparées. On s'efforçait constamment, par des exercices appropriés, de lutter

contre les fautes de prononciation et d'accentuation, d'accoutumer l'oreille et les organes vocaux au rythme de la phrase étrangère. La grammaire n'était naturellement pas négligée, et les principales règles étaient expliquées — ou rappelées — dans la langue **maternelle** des élèves, l'usage de la langue étrangère étant par ailleurs obligatoire aux cours moyen et supérieur. — De courtes révisions d'histoire littéraire étaient toujours soigneusement rattachées à l'étude des **textes** ; ceux-ci étaient choisis courts et variés, mais caractéristiques de chaque grand auteur ou de chaque période. Sur ma demande, dans les cours d'allemand, on attachait une importance particulière à la littérature, aux institutions et à la civilisation spécifiquement autrichiennes. Chaque samedi, quelques interrogations orales et des exercices écrits (dictée, courte narration, traduction), permettaient un classement des élèves, et les meilleurs sujets ont été récompensés... car nous avons eu, au Foyer, deux « distributions de prix », l'une pour les Autrichiens, l'autre pour les Français... avec discours dans les deux langues ! — On chantait aussi beaucoup au « Foyer » : Les Français entonnaient avec ardeur « der gute Kamerad », « die Lorelei », « die Einkehr » ; les Autrichiens chantaient fort bien « Ma Normandie ».

A l'occasion des cérémonies commémoratives de la mort d'Engelbert Dollfuss (24-25 juillet), nous avions chaque année — en français et en allemand — des causeries sur le Chancelier disparu.

Quels ont été, maintenant, **les résultats** obtenus ?

Au point de vue **linguistique**, les progrès ont été divers selon les aptitudes, la préparation, et surtout la **volonté de travail** de chacun, mais ils ont été réels pour presque tous : l'oreille, d'abord, s'est accoutumée aux sons et au rythme de la phrase étrangère ; obligés de donner à la fin des repas, les indications nécessaires pour les excursions et les cours du lendemain, nous devions, au début, traduire d'une langue dans l'autre ; mais, au bout d'une quinzaine de jours, la traduction devenait superflue ; on s'exprimait en allemand, si c'était le « jour de l'allemand » (jours pairs), en français, si c'était le « jour du français » (jours impairs), et tout le monde avait compris ! — Pour la conversation, la rédaction en langue étrangère, les progrès ont été souvent plus lents chez les jeunes Français, moins entraînés à ces exercices actifs que leurs camarades autrichiens (qui avaient beaucoup plus d'heures de français dans leurs classes) ; ils se sont manifestés parfois **après** le retour d'Autriche. Ainsi, dans une classe de seconde du Lycée de jeunes filles de Nantes (classe vraiment bonne en allemand) une élève tout particulièrement douée et qui n'avait cessé de tenir la tête depuis la sixième, a été dépassée par trois « Autrichiennes » (trois jeunes filles ayant séjourné à Zell). Commentant mon rapport au troisième Congrès international des professeurs de langues modernes, un de nos principaux collaborateurs autrichiens, le professeur Vian, citait le cas d'un jeune Français parlant très peu à son arrivée et qui, avant son départ, au bout de cinq semaines, lui racontait en allemand toute sa vie ; il cite aussi le cas d'une jeune Autrichienne de 14 ans, qui s'était liée d'amitié avec un jeune Français de 13 ans, et qui parlait notre langue « à merveille » au bout de

quatre semaines. — Enfin, le séjour au Foyer a créé chez tous — pour l'étude de la langue étrangère — un **intérêt durable** : Les connaissances acquises ne se sont pas seulement étendues et affermies, elles se sont surtout **vivifiées** : La langue étrangère a cessé d'apparaître uniquement comme un appareil de formes grammaticales, de mots et de locutions, assez analogues à une langue morte ; elle est apparue enfin sous son vrai jour, c'est-à-dire comme une réalité vivante, moderne, actuelle, et un précieux instrument de documentation et de culture ! C'est là déjà un bénéfice considérable, et les élèves eux-mêmes s'en rendent parfaitement compte : « Je suis rentré au lycée depuis une semaine déjà (nous écrivait une jeune Parisienne). Mon professeur d'allemand a été très étonné des progrès que j'avais faits dans cette langue, surtout au point de vue de la prononciation... Avant d'aller en Autriche, les cours d'allemand étaient pour moi ennuyeux. Maintenant, j'attends avec impatience les heures d'allemand, et elles me paraissent trop courtes. Je me procure des journaux et je suis toujours en train de lire des livres en langue allemande... J'aime l'Autriche, je trouve que c'est un pays merveilleux et mon plus grand désir est d'y retourner un jour. »

Nous avons reçu de nombreuses lettres du même genre

Et voici maintenant ce qu'écrivait un père de famille autrichien au sujet des Foyers : « Mein Sohn schreibt sehr nette französische Briefe, obwohl er bisher überhaupt nicht französisch geschrieben hat. » (1) — Et un autre : « Meine Tochter hat ihre Kenntnisse der französischen Sprache derart erweitert, dass sie fließend französisch spricht. » (2).

Et le bénéfice **moral**, par le rapprochement des jeunesses ? Il n'a pas été moins sensible : Sans doute, il n'a pas été facile — au début — d'établir un courant de sympathie et d'échanges entre les élèves de nationalités différentes et d'éviter certains heurts. Mais peu à peu le rapprochement s'est opéré, et en définitive (comme l'écrivait déjà notre collègue Agobert dans son rapport au deuxième Congrès international), c'est bien « une atmosphère de joyeuse sympathie qui a prévalu. » On s'est quitté « bons amis » et on est resté « bons amis ». Entre Français et Autrichiens anciens élèves des Foyers, des correspondances ont été échangées par la suite, et non pas seulement des cartes brèves, mais de longues lettres bilingues, qui ont prolongé le bénéfice moral et linguistique du séjour ; car une telle correspondance me paraît plus intéressante — et a des chances d'être plus durable — que celle qui s'échange entre des jeunes gens complètement étrangers les uns aux autres et n'ayant pas amassé tout un trésor de visions communes et de communs souvenirs.

En 1937, des **échanges individuels** (interfamiliaux) ont eu lieu entre plusieurs anciens élèves des deux nationalités, et plusieurs jeunes Français ont obtenu de leurs familles l'autorisation de parcourir l'Autriche à bicy-

(1) « Mon fils écrit de très jolies lettres françaises, alors qu'il n'avait jusqu'à présent jamais écrit en français. »

(2) « Ma fille a étendu à ce point ses connaissances en langue française qu'elle parle couramment le français. »

cette, en profitant de l'hospitalité des « Auberges de Jeunesse ». Là encore, on peut bien le dire, le but a été atteint !

Qu'il me soit permis de citer la conclusion de mon rapport au Congrès des langues modernes : Ce n'est certes pas une sinécure que d'organiser, de recruter, de diriger un Foyer de vacances : Il y faut une santé robuste, beaucoup de patience et de ténacité, de la bonne humeur et du dévouement. Mais, lorsque ces conditions sont remplies, on y trouve des joies multiples : On fait œuvre d'éducateur, au sens plein du mot, et l'on se sent redevenir jeune au contact de toute cette jeunesse. On a le sentiment de préparer un avenir meilleur...

Hélas ! trois fois hélas ! La réalisation si brutale de l'« Anschluss » a mis fin — au moins provisoirement — à l'œuvre des « Foyers de vacances » : Certes, nos collègues autrichiens auraient bien voulu nous avoir encore cette année, et nous aurions été — sans nul doute — fort bien accueillis là-bas ! Mais nous n'aurions pas eu le courage, Madame Vieux et moi, de revoir notre Autriche sous le signe de la croix gammée ; les anciens élèves français qui nous ont écrit depuis semblent partager ces sentiments. D'ailleurs, il est probable que beaucoup de familles françaises auraient hésité — dans les circonstances présentes — à nous confier leurs enfants pour un séjour prolongé en terre allemande.

Mais les résultats de l'expérience demeurent : La formule des « Foyers de vacances » franco-autrichiens a prouvé sa valeur et son efficacité. Il suffira de la reprendre, une autre année, dans des conditions nouvelles — par exemple : en Suisse allemande.

R. VIEUX.

(Lycée de Nantes)

Plein Air

Une école de plein air, comme son nom l'indique, est d'abord une école où les élèves sont placés dans de bonnes conditions physiques, en vivant le plus possible une vie saine, au grand air.

Mais quand on aura fait classe à l'extérieur chaque fois que le temps le permet, on n'aura pas encore apporté grande amélioration au genre de vie des écoliers.

L'école de plein air ne comporte pas seulement une amélioration matérielle du genre de vie des enfants, mais encore et surtout une transformation de l'esprit de l'école.

Puisque nous sommes dans une école de plein air, nous voici munis d'un matériel de plein air ; le temps est propice. Essayons de faire classe dehors. Et c'est le défilé du système métrique, de la dictée, de l'analyse. Au début, cela ne rend pas, les élèves sont distraits par ce qui se passe autour d'eux. Manque d'habitude ? L'habitude ne change guère. Il faut reconnaître qu'on fait fausse route.

Faut-il retourner dans la classe aux vitres de verre dépoli, où tout est soigneusement étudié pour supprimer toute distraction intempestive ?

C'est une solution ; c'est toute une direction pédagogique traditionnelle qui, il faut bien le dire, a fait ses preuves. Elle est éminemment propre à développer l'habitude de l'ordre, du soin, de l'attention volontaire surtout.

C'est une solution de plus en plus combattue pour ses insuffisances manifestes : elle tend à produire en série des cerveaux abstraits, impuissants devant les problèmes concrets de la vie, logés dans des corps débiles.

Reste l'autre solution : partir des distractions occasionnées par l'intrusion brusque de la vie, dans la classe ; utiliser ces distractions comme points de départ d'un enseignement renouvelé.

Est-ce à dire que nous laisserons l'élève suivre à son gré l'oiseau qui vient attirer son attention, et folâtrer ainsi de distraction en distraction ?

Non pas. Mais nous utiliserons cette distraction qui traduit un premier désir embryonnaire de voir, de connaître. Puis nous canaliserons cette force naturelle, nous la développerons, nous la stimulerons pour replacer l'enfant dans un cadre de vie naturelle.

L'école de plein air doit replacer l'enfant le plus possible en pleine nature, et, de ce fait, contribuer ainsi à rétablir son équilibre physiologique et psychologique compromis par la vie urbaine, surtout en banlieue.

Non seulement on rend la santé au gamin en emplissant ses poumons d'air pur, mais aussi en désintoxiquant ses pauvres nerfs et sa pauvre cervelle ; en le sevrant de tout le tintamarre infernal de la rue, des films passionnels ou policiers, des chansons à la Tino Rossi, de toute réclame et de toute politique, toutes choses nocives à un organisme adulte, facilement mortelles à un organisme infantin. Et on ne se contente pas de le désintoxiquer, on le restitue aux rythmes naturels qu'il avait oubliés. Et c'est là-dessus que je voudrais insister.

On n'échappe pas aux profonds rythmes de vie imposés par la nature. Il n'y a d'équilibre physique et psychique que dans la coïncidence de nos rythmes individuels avec le grand rythme naturel des saisons, du jour et de la nuit. Toute vie qui veut s'affranchir de ces rythmes se perd. Ne pourrait-on voir dans ce fait l'explication de bien des maux actuels ?... Idée couramment exprimée chez certains écrivains contemporains (1). La vogue des sports d'hiver, le camping et autres activités du même genre, ne peut-elle exprimer — malgré ce qu'elle comporte de snobisme — une réaction de l'organisme qui cherche à retrouver ces rythmes primordiaux ?

Quoi qu'il en soit, l'école de plein air constitue pour les enfants un retour à ces rythmes naturels. C'est maintenant qu'il faut parler de centres d'intérêt. Non pas de ceux puisés dans les livres et imposés aux gamins par les astuces pédagogiques du maître. Mais le vrai centre d'intérêt qui s'impose de lui-même aux gamins, qui les accapare et les passionne : le grand spectacle des saisons avec leurs aspects, leurs travaux sans cesse renouvelés.

(1) cf : Giono et Pourrat.

Pas besoin d'habileté pédagogique pour attirer l'attention du gamin et l'intéresser : tel qui, en ville, était la terreur du maître par son art de mener le cahut et de distraire la classe, devient capable de se passionner aux belles choses de la nature, à l'étude des phénomènes qui l'intriguent et aux travaux qui s'imposent pour améliorer les fruits de cette nature.

Se passionner aux spectacles de la nature, ai-je dit. Il faudrait citer des faits : telle leçon de vocabulaire faite un jour de février où nous avons découvert les premiers chatons, telles trouvailles poétiques, etc.

J'ai tracé là toute une direction et un programme.

Une direction : mettre la nature au centre, en faire le Centre d'intérêt. Ou plutôt s'apercevoir que d'eux-mêmes les enfants la mettent au centre ; accepter ce fait, l'encourager et l'utiliser.

Un programme : faire converger les différentes activités scolaires vers ce centre. Et je dis : ceci est possible et fécond.

(à suivre)

R. MASSON

LA PROJECTION A L'ÉCOLE

(Suite)

III. — LES COLLECTIONS DE FILMS.

Pour ceux qui désireraient, ou bien faire acheter une collection par leur école, ou bien la monter eux-mêmes, voici quelques indications.

Nous distinguerons trois sortes de films : les films d'enseignement proprement dits ; les documentaires, et enfin les récréatifs.

Il se pourra cependant qu'une des catégories déborde sur l'autre.

1. — Les films d'enseignement.

Ceux-là, ainsi que leur nom l'indique, sont destinés à accompagner directement la leçon du maître.

a) **Série géographique. Enseignement du 1^{er} degré.** — Il existe une collection avec répartition cours par cours à la **photoscopie** ; nous ne conseillons pas ce cours, car les vues ne sont pas de première qualité et la présentation est un peu vieillotte. Cette collection doit être remaniée d'ici peu, nous a-t-on assurés ; dans ce cas, il vaut mieux attendre.

Cours élémentaire. — Notions simples de géographie générale.

Si l'on excepte la **photoscopie**, il n'y avait rien en géographie pour le cours élémentaire où cet enseignement est si ingrat. On nous signale une série récente : chez **Fixus Film**, un cours en 6 bobines à 15 frs pièce. Nous n'avons pu encore nous rendre compte par nous-mêmes de la valeur de cette collection, mais la maison étant relativement neuve sur le marché, nul doute qu'elle n'ait fait tous ses efforts afin de présenter quelque chose d'original.

On peut, enfin, utiliser les six derniers films du cours moyen de chez **Filmostat**.

Cours moyen. — La France et ses colonies. Chez **Filmostat**, existe une série de 21 films sur la France régionale (Série Hachette), d'après le cours de géographie de Gallouedec et Maurette. Prix du film : 15 francs.

Deux autres intéressantes séries : Chez **Guillon**, de très belles vues agréablement présentées, sur les régions de France. Un ensemble de 28 films avec notice, à 10 frs. L'éditeur a voulu réagir contre la hausse des prix, et il a préféré réduire le nombre des vues (22 en moyenne), et maintenir un prix abordable, ce qui est à considérer, surtout quand on est acheteur. De cet allègement, le film ne souffre pas, au contraire, et trop d'éditeurs qui ont sacrifié la qualité à la quantité, feraient bien de suivre cet exemple. — Chez **Sauty** : La France régionale et ses colonies. La photoscopie mise à part, c'est la seule collection qui ramasse les colonies en un petit nombre de films : 18 pour la France, 8 pour les colonies. Chaque film contient de 25 à 30 vues et coûte 15 frs. La collection de films est doublée d'albums. Un film reproduit exactement un album de planches 21 x 29, qui coûte de 22 à 24 frs. L'intérêt, c'est de pouvoir exposer dans la classe, un certain temps, quelques-unes des vues projetées. Ajoutons que ces films ont été établis par les soins de MM. Demangeon, Cholley et Robequain ; c'est assez en dire la valeur.

Cours supérieur. — Les grands pays du monde : Là, nous ne voyons rien d'autre que la photoscopie, mais il vaut mieux attendre. Au besoin, on peut puiser dans les documentaires que nous ne manquerons pas de signaler.

b) Série Histoire.

Travail délicat que celui de réaliser un film d'histoire. On peut :

— ou bien, comme **Mazo**, établir des scènes historiques au moyen de dessins simples et clairs, mais d'un caractère artificiel,

— ou bien faire appel aux documents (tableaux, sculptures, monuments, vestiges de toutes sortes, en un mot utiliser véritablement la méthode historique. Les éditeurs autres que **Mazo**, qui se sont lancés dans l'aventure, ont cru devoir utiliser cette dernière méthode. Sans doute, elle prête le flanc à la critique, mais la vérité est de son côté. Les documents ne sont pas toujours suffisamment nets ni adaptés au niveau moyen des élèves. On a cherché à établir des films, classe par classe, c'est bien, mais comme la perfection du film est loin d'être réalisée (il fallait s'y attendre étant donnée la difficulté du problème), on aimerait assez avoir à sa disposition une bande suffisamment copieuse pour se permettre de choisir soi-même des vues typiques. De là un conflit inévitable entre le prix des films d'une part, et leur abondance d'autre part.

Enseignement du premier degré. — La photoscopie mérite des compliments pour les efforts qu'elle a faits en remaniant sa vieille collection. On peut même dire qu'il s'agit d'une série absolument neuve. L'éditeur est parti de documents qu'il a photographiés. Toutes les fois que leur netteté laissait à désirer, il les a retouchés sans en altérer le contenu ni l'esprit. Il s'agit, en effet, de recréer, de faire revivre une époque lors d'une leçon

d'histoire, et c'est pourquoi nous pensons que cette nouvelle collection sera accueillie avec plaisir par tous ceux dont elle est à même de faciliter la tâche.

Elle s'appelle : « Histoire du peuple français » et comprend 65 films à 16 frs. Dépense énorme en effet, mais il est tout à fait loisible de ne se procurer que ceux qui vous semblent présenter le plus d'intérêt.

D'autre part, ce cours présente un tel attrait qu'il peut être utilisé pendant les loisirs dirigés.

Filmostat édite une série de 23 films à 15 frs : la série « Hachette », Histoire de France, d'après le cours de Malet et Isaac. Cet ensemble est sérieux, mais n'a pas à notre avis l'intérêt du précédent parce que trop lacunaire ; il est d'ailleurs moins onéreux.

Enseignement du deuxième degré. — **La Photoscopie** édite un cours d'histoire classe par classe, par M. Lecomte, Professeur au lycée de Cherbourg. Ainsi que l'« Histoire du Peuple Français », le cours ne comprend pas de reconstitutions : mais uniquement des documents authentiques. Les textes sont une simple indication du document et de son origine ; le professeur peut ainsi les commenter à sa guise.

Chaque classe se compose de 18 films à 16 francs. Seules les sixième, cinquième, quatrième et troisième sont parues ; les autres sont en préparation.

c) **Série Histoire de l'Art.**

Destinée au second degré, cette série peut être utilisée dans les grandes classes du premier degré, les Cours Complémentaires, les E.P.S. Elle est composée de photographies d'œuvres d'art commentées.

La Photoscopie édite un cours très copieux commenté par Mme Bouchot-Saupique, du Musée du Louvre ; classe de troisième : 14 films ; de deuxième : 12 ; de première : 12, à 16 francs pièce.

L'O.S.E.F. pourra procurer l'Histoire de l'Art, en concordance avec « Images commentées », par Louis Hourticq (Série Hachette).

La présentation est certainement plus neuve que dans la série précédente, mais le choix des images, étant donné le nombre de films, en est plus restreint.

3 classes comme précédemment, mais chacune de six films à 15 frs.

d) **Série « Français ».**

Enseignement du premier degré. — Il existe chez Armand Colin la méthode Bocquet qui est une méthode sensorielle pour l'enseignement du Français. **La Photoscopie** a mis cette méthode sur films.

Un très petit nombre d'images (4 ou 5 au maximum), est matière à des leçons de Vocabulaire, d'Elocution et à l'occasion, de Compositions françaises. La projection peut être intéressante pour le développement de l'esprit d'observation des élèves, c'est-à-dire d'une faculté qui fait appel à leurs sens, mais elle présente deux graves défauts :

1) elle se substitue à la vie, en cela elle a un caractère artificiel.

2) elle est lacunaire, en ne faisant guère appel qu'aux sens.

Elle est en usage dans l'une des classes de l'Ecole Annexe de l'Ecole Normale d'Institutrices de la Seine, où elle donne paraît-il, des résultats remarquables. Quant aux résultats, c'est peut-être une méthode excellente, mais nous avons appris à nous défier des résultats « vides » et nous savons que, malheureusement, les méthodes les plus formatrices ne sont pas forcément celles qui donnent « le maximum » aux examens. Donc, méthode nouvelle qui peut être intéressante à condition de ne pas être érigée en système.

Au total 5 films à 22 frs, avec livret ; en voici le détail :

1 et 2 : Le soleil et les ombres ; 3 : Obscurité. La nuit et les étoiles. L'orage ; 4 : Immobilité. Mouvements. Sports ; 5 : Attitudes. Formes. Quantités.

Enseignement du deuxième degré.

Un cours de **littérature française** est édité par la **Photoscopie** sous la direction de Pierre Mélése, Professeur à l'Ecole Alsacienne. Classe de troisième, 6 films ; de seconde : 12 ; de première : 18, à 14 francs.

e) **Série Sciences.**

1) Sciences physiques. — Il y a bien, à la Photoscopie, des collections qui vont depuis les très simples leçons de choses du cours préparatoire jusqu'à celles du cours supérieur, mais elles datent un peu et nous ne les conseillons pas. D'ailleurs l'éditeur en a prévu le remaniement, nous ne pourrions que l'en encourager.

Signalons une série nouvelle de leçons de choses chez **Fixus-Film**, à l'usage du cours préparatoire, qui ne manquera pas d'intéresser les maîtres des petites classes pour qui cet enseignement est un véritable cauchemar.

Pour les autres cours, rien d'intéressant pour l'instant ; on peut glaner cependant dans la collection « Nouveautés scientifiques » de la Documentation par l'Actualité (D.P.A.) des éditions **O.S.E.F.**

Sciences Naturelles. — **L'O.S.E.F.** a édité une collection de 10 films, et dans chacun d'eux est étudié un animal type. Films tout à fait récents remarquables par leur valeur photographique, sans sous-titres, mais avec des indications sommaires sur un livret, permettant aux maîtres la plus grande variété de présentation. — 10 films à 15 francs.

A l'usage du second degré, la matière est plus abondante, mais le premier degré peut fort bien y avoir recours.

Chez **Filmostat**, deux séries d'histoire naturelle (Série Larousse), en concordance avec le livre de zoologie-botanique de « Brucker ».

Chez le même éditeur, signalons une nouvelle série de géologie d'après l'ouvrage de « Brucker », classe de quatrième.

4 films sont actuellement parus.

En marge de ce cours, toujours chez **Filmostat**, on trouve la série « Mazo ».

Cours complet de botanique en 51 films de 12 planches (films à 6 frs) ; dessins faits en majeure partie à la plume.

Une **série d'Astronomie**, pouvant servir au cours de cosmographie, édité par la **Photoscopie** : Voyage dans les merveilles de l'espace, par l'abbé G. Remy. Série passionnante par ses remarquables photographies montrant les dernières découvertes des observatoires. Un ensemble de 5 films (90 frs) au total ; livret conférence : 12 francs.

Des séries spéciales à l'usage des enseignements technique et agricole existent à la **Photoscopie**. Ne pouvant nous étendre davantage, nous prions ceux que la question intéresse, de bien vouloir lui demander son catalogue de la part de « Ecole et Education ».

f) **Série Enseignement Maternel.**

Leçons de choses. — La **Photoscopie** commence à l'usage des écoles maternelles une série de films qui leur sont spécialement adaptés. Les dessins très vivants sont dus au talent de **Mlle Pignal**.

Première série : leçons de choses très simples où chaque image est présentée d'une manière interrogative : 12 films à 9 francs.

Deuxième série : les animaux. 7 films à 8 francs.

Chez **Guillon**, petites leçons de choses présentées de façon amusante, susceptibles d'éveiller l'intérêt des jeunes enfants et de retenir leur attention. Ces films sont exécutés d'après les dessins des albums de chez **Nathan**. 5 séries à 9 francs.

Pour faire parler les enfants, rien de tel que les histoires en images très simples traduites en 3 ou 4 scènes.

A la **Photoscopie**, Pour faire parler nos petits (scènes familiales en images sans paroles, à raconter par les petits. Les séries de films sont constituées d'après l'ouvrage de MM. Jean Perrot et Fernand Fau, édité par **Nathan**. 6 séries à 9 francs. (à suivre)

R. MARTIN

Voici les adresses des Editeurs cités dans le précédent article :

Fixus-Film : 27, rue Cardinet, Paris (17°).

La Photoscopie : 61, rue Jouffroy, Paris (17°).

Filmostat, s'adresser aux **Editions Bloud et Gay** : 3, rue Garancière, Paris (6°).

Guillon (Les Editions Filmées) : 15, rue d'Argenteuil, Paris (17°).

Sauty (Librairie de l'Enseignement) : 11, rue de Sèvres, Paris (6°).

O.S.E.F. (Office Scolaire d'Enseignement par le Film) : 22, rue du 4-Septembre, Paris (2°).

N. B. — Le détail des films sera adressé sur demande aux Editeurs ci-dessus en se recommandant de « Ecole et Education ».

Chacun des Editeurs (**Bloud et Gay** en particulier), se charge de faire parvenir les films qui ne sont pas de ses éditions.

Section Générale

ROLE DE L'ÉCOLE

III. — ECOLE ET NATION.

Il nous est nécessaire d'élargir maintenant le débat. Nous nous demanderons donc, outre le but intellectuel de l'Ecole, ce qu'elle fait dans l'ensemble de la Nation.

Après être passé par bien des doutes, la solution nous paraît toute claire : l'Ecole est l'organisme social qui élève les enfants dans toutes les voies de l'intelligence et de la personnalisation. C'est pour cela qu'elle doit fièrement s'occuper même des déchets afin de leur donner, si possible, les moyens de vivre honnêtement. Elle n'a le droit d'abandonner personne, mais sa vocation propre, sa vocation d'amoureuse charité est d'aller aux abandonnés, aux laissés pour compte quoi qu'on en puisse penser. Qu'il y ait là une déperdition de forces, personne ne le nie, mais ce qui fait toute la grandeur de l'Ecole, ce qui fait qu'il lui faut beaucoup pardonner c'est ce mouvement même. Réservée d'abord à un petit nombre, puis à une élite bourgeoise, elle atteint maintenant le commun du peuple, se souciant de son gagne-pain et de son esprit, elle s'efforce de relever ceux qui étaient tombés dans une déchéance physique ou morale pitoyable. C'est une belle mission qu'une telle mission.

Mais il nous faut encore serrer ce problème que nous nous proposons de résoudre : l'Ecole est-elle au-dessus de la Nation ? celle qui sait ? celle qui domine et oriente ? ou surgit-elle du sein même d'un peuple pour en discerner, puis en épurer toutes les tendances ? Y a-t-il séparation de l'Ecole et de la Nation ? En toute loyauté il faut répondre que le poids de l'Université la porte à rompre avec la Nation : non seulement elle est un organisme à part, mais elle tend à se séparer par des voies spéciales des familles d'élèves, elle voudrait malaxer sans contrôle la conscience et l'intelligence de celui-ci. Que des parents ne soient pas juges des méthodes pédagogiques qu'emploient des maîtres consciencieux, nous l'accordons ; qu'ils ne doivent pas contrecarrer leur activité, nous l'accordons encore, cela est même nécessaire. Mais lorsqu'un père consciencieux vient demander des nouvelles du travail de son fils, je voudrais bien qu'on ne l'évince pas, même si on est un peu pressé ; je voudrais bien que, lorsqu'il demande d'une manière sympathique, à un maître, pourquoi il emploie telle ou telle méthode, celui-ci se fasse un devoir d'expliquer sa manière de voir. Quand il demande pourquoi tel plutôt que tel programme, c'est quand même un devoir d'entendre son langage. On voudrait qu'il y ait un fossé entre le cours,

le temps d'Université, et le temps de la maison. Mais outre qu'un tel saut est antipédagogique, il s'agit de savoir si l'enfant appartient exclusivement à l'Université pendant les cours et exclusivement aux familles hors des cours. Il s'agit de savoir si les familles n'ont pas un droit de regard sur l'Ecole, et si, en contre-partie, l'Ecole n'a pas un droit de regard sur l'activité de l'enfant à la maison et la manière dont les parents se comportent envers lui. Ou nous voulons à ce sujet une collaboration, ou nous voulons une séparation. On me permettra, pour l'instant, de laisser seulement la question posée. Mais nous insisterons cependant sur ce point, plus révolutionnaire qu'on ne pense : l'enfant n'appartient ni à la Famille, ni à l'Ecole, ni à la Société, ni à lui-même ;

Mais la famille, l'école et la société sont là pour l'élever au maximum de ce qu'il peut être. Elles sont la terre ; il est le bourgeon. De même que la terre nourrit le bourgeon, ils nourrissent l'enfant. Ce point essentiel nous semble dominer tout le problème.

En fait, on n'ose pas dire que l'enfant appartient à l'Ecole, mais dans la réalité journalière, on se conduit comme si cela était. La question des familles indignes se pose mais il faudrait la poser en claire conscience et non dans cette demi-obscurité que nous aimons tant. La question de la famille incompétente se pose. Il y a hélas une question beaucoup plus grave, un mal de notre siècle, le désintéressement de la famille à l'égard de l'enfant. « Il va à l'école, je suis bien débarrassée » disait une mère affectueuse. « Ce sont les vacances ! pourriez-vous garder notre enfant ? nous voudrions aller faire un voyage d'agrément » disait une autre. Mais il y a des secteurs où l'Université elle-même est singulièrement déficiente. Nous sommes assez pharisiens pour voir ce que nous faisons de bien, assez aveugles pour croire que ce que nous faisons est tout. Nous informons l'intelligence ! que faisons-nous du cœur et de la volonté ? Si nous laissons ce rôle aux familles, il faut le leur dire. Mais nous ne pouvons pas l'abandonner car l'enfant n'est pas dissécable pour nos commodités personnelles. Il y aurait, à ce sujet, plusieurs thèses à examiner et plusieurs abcès à crever.

Nous admettons, cependant, que le rôle de l'Ecole n'est pas de dire platement ce que tout le monde dit dans la rue, car alors elle ne serait d'aucune utilité. Il est donc légitime qu'elle soit un corps spécialisé et compétent dans l'Etat. Nous avons abordé son rôle intellectuel lors d'un premier article ; il s'agit maintenant d'aborder des terres plus brûlantes : l'Ecole a-t-elle un rôle moral et lequel ? Elle ne peut laisser aller les psychologies à vau-l'eau. Ce serait une catastrophe qu'une telle attitude, dans les internats, par exemple, où elle assume la responsabilité entière de la personne enfantine pendant des mois. Elle ne peut, non plus, ignorer le cœur de l'enfant pendant les heures de cours, car il influe sur l'intelligence où qu'il se trouve. Je sais bien que c'est une morale tout à fait spéciale que nous demandons à l'Ecole. Les premières vertus de l'écolier sont l'attention, la mémoire, la réflexion. Mais qui n'a vu de ces élèves inattentifs à nos leçons, qui cependant s'ingéniaient à rendre service à leurs camarades en toute occasion, étaient francs, loyaux, et qui, par cela même, étaient de graves

trouble-classes car il y avait toujours une bonne action à faire de ci, de là, et les oreilles n'écoutaient guère, pendant ce temps-là.

J'ai ouï dire, et cela est tellement triste qu'on m'excusera de le répéter ici, mais cet exemple aura le mérite d'illustrer l'obligation du rôle moral de l'Ecole, j'ai donc ouï raconter l'histoire suivante : A la suite d'une dissension grave dans une famille, une mère s'était gravement blessée puis était morte ; l'enfant, de retour à l'école, eut ce mot atroce : « On est bien débarrassé ». Il avait dix ans !

Durant quatre ans on lui avait appris mille choses, et la seule chose qui était humaine n'avait pas réussi à germer dans son cœur. On dira tout ce qu'on voudra, mais de cet échec l'école a sa responsabilité. La formation du cœur chez un tel enfant, avait été complètement massacrée.

Mais si l'Ecole a un rôle moral (ne serait-ce que par ce fait que certains enfants ne subissent aucune éducation ni chez eux ni dans la société), on ne sait comment le concevoir, car échauffer le cœur ne suffit pas à traverser les rudes passes de l'existence. Or, sans que nous nous en doutions, un des drames importants et secrets de l'Histoire de France contemporaine, le plus important peut-être, le plus oublié aussi, vient de la rupture de l'unité morale et métaphysique de la Nation ; qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, il faut d'abord le constater. Aucun sujet ne peut être abordé où se trouve l'unanimité des « honnêtes gens », pas même celui de la famille, pas même celui de la mère. Il serait trop facile de montrer le désordre établi à ce sujet, le miroir brisé qu'est la France en tant que conscience. Il faudrait reprendre ce sujet de trop loin et de trop haut pour qu'il puisse être abordé en classe.

Aussi, devant une telle carence, certains demandent, et commencent à enseigner une morale sociale : puissance de l'homme appuyée sur la machine, beauté de l'association à forme syndicale, organisation de la Nation. Qu'on lise certaines revues pédagogiques on verra ce courant prendre de plus en plus de place. Qu'il faille boudier un tel effort, ce serait absurde ; qu'il faille n'enseigner que lui ne le serait pas moins. Il nous suffit de relire le triste exemple que nous rapportions plus haut pour affirmer qu'avant d'être social l'être est un individu ; qu'avant de bâtir une maison, il faut bâtir ses fondations. Le social ne doit pas être une fuite de l'individuel. Il y a donc deux opérations à mener de front : Edifier les individus ; édifier le corps social.

Nous ne sommes pas au bout de nos réflexions.

G. GIRY

Note bibliographique

Arithmétique Châtelet. Cours supérieur et classe de scolarité prolongée par A. Châtelet et G. Condevaux. Editions Bourrellier. Prix : 18 francs.

Voici un livre intéressant pour les classes de scolarité prolongée. En effet que faire avec ces grands élèves (dont la plupart doivent avoir le certificat d'études) qui ne leur paraissent pas du déjà vu et qui perd par là tout son intérêt.

Maintenant, il ne s'agit plus de poser aux élèves des problèmes aux données schématisées dans le seul but de leur faire acquérir le mécanisme des opérations, il faut orienter le travail vers un but pratique, préparer ces jeunes gens à la vie dans laquelle ils entreront demain.

L'ouvrage comprend 9 chapitres d'arithmétique centrés sur différents problèmes de la vie de tous les jours : Construction et entretien de la maison, Vie ménagère, Industries, Vie sociale, Impôts et assurances, Vie à la campagne, Commerce, Transports et communications, Placements d'argent, comprenant pour la plupart 16 leçons : chaque leçon comprend un exposé net, agrémenté de dessins, fac-similés de papiers de tous genres, donnant tous les renseignements pratiques, et une page de problèmes d'application : la caractéristique de ces problèmes est qu'ils obligent l'enfant à relire sa leçon, car ils ne donnent pas tous les renseignements, ils comportent le minimum de données. Pour les résoudre, l'enfant se trouve donc placé devant un cas concret, comme dans la vie.

Il y a peut-être un trop grand nombre de leçons. Non, car chaque maître n'est pas obligé de les faire toutes : il choisira, adaptera selon le milieu des enfants : certains chapitres intéressent plus spécialement l'école urbaine, d'autres l'école rurale. Certains sont destinés aux écoles de filles, d'autres aux écoles de garçons.

Le livre comporte aussi quelques notions de géométrie très simples et orientées elles aussi vers la vie pratique : arpentage, tracés géométriques, croquis cotés.

Ce qui montre bien le souci pratique des auteurs, c'est qu'ils ont complètement négligé l'algèbre, qu'on enseigne pourtant déjà dans la plupart des cours supérieurs.

Bien présenté, attrayant, bien conçu, ce livre peut rendre de réels services dans tous les milieux où fonctionnent des classes de scolarité prolongée.

J. RIDARD

Au Journal Officiel

LA REFORME DU CERTIFICAT D'ETUDES

La nouvelle réglementation aura son effet à partir de la session de 1939. L'examen comprend une seule série d'épreuves.

Dans la matinée :

- 1° Une rédaction.
- 2° Une dictée suivie de 3 questions.
- 3° a) 5 questions d'arithmétique.
b) 1 problème.
- 4° Une interrogation écrite de sciences, d'histoire et de géographie.

Dans l'après-midi :

- 5° Un exercice de dessin.
- 6° Un exercice de lecture courante suivi d'une question.
- 7° L'exécution d'un chant.

Arrêté ministériel du 23 mars 1938.

HORAIRE HEBDOMADAIRE DES ECOLES PRIMAIRES

L'horaire hebdomadaire des Cours supérieurs est modifié par suite de l'introduction du sport de plein air et des activités dirigées.

L'horaire hebdomadaire des classes de fin d'études primaires élémentaires est établi et sera appliqué, ainsi que le précédent, à partir du 1^{er} octobre 1938.

Arrêté du 23 mars 1938.

PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'arrêté du 23 février 1923 est modifié en ce qui concerne les programmes des Cours supérieurs 1^{re} et 2^e années.

Les programmes de la classe de fin d'études primaires (13 à 14 ans) seront appliqués à partir du 1^{er} octobre 1938.

Arrêté ministériel du 23 mars 1938.

LES ATELIERS-ECOLES

Ils doivent être soigneusement distingués des classes de scolarité prolongée. Les programmes et les méthodes d'enseignement sont déterminés spécialement en vue d'atteindre leurs buts particuliers.

Circulaire ministérielle du 18 mars 1938.

CENTRES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET MENAGER

Un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices pourront être détachés dans ces Centres pendant l'année scolaire 1938-1939.

Circulaire ministérielle du 18 mars 1938.

UN HOMMAGE A ALBERT CALMETTE

A l'occasion de l'érection du monument au Professeur Calmette, les instituteurs appelleront l'attention des élèves sur l'œuvre de ce grand savant.

Circulaire ministérielle du 21 avril 1938.

L'EPREUVE DE MATHÉMATIQUE AU BREVET SUPÉRIEUR

Elle comprendra désormais un problème et l'exposé d'une question de cours suivi d'une application numérique directe de la question.

Circulaire ministérielle du 2 mai 1938.

INSTITUTEURS LIBÉRÉS EN AOÛT 1938 DU SERVICE MILITAIRE

Les instituteurs appelés en septembre 1936 pour servir dans les unités de couverture seront libérés fin août 1938 et percevront leur traitement de septembre.

Circulaire ministérielle du 13 mai 1938.

NOMBRE D'ÉLÈVES À ADMETTRE DANS LES ÉCOLES NORMALES

Le nombre total des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses ne devra pas dépasser 4.3000 pour l'ensemble des départements en 1938.

Circulaire ministérielle du 12 mai 1938.

Postes dont la vacance est prévue au Collège Chaptal et dans les E. P. S. de Paris pour le 1^{er} octobre 1938.

Garçons. — Professeur directeur d'études de : sciences mathématiques (1) ; lettres (3) ; lettres et anglais (1) ; anglais (1) ; lettres et espagnol (1) ; éducation physique (2).

Filles. — Professeur directrice d'études de : sciences physiques (1) ; mathématique (1) ; lettres (1) ; lettres et anglais (2) ; enseignement ménager (1). (J. O. 20-5-38.)

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

M. Chaussy demande... si les représentants du personnel au comité consultatif de l'enseignement secondaire... ont, comme leurs collègues de la commission du déplacement d'office, la faculté de prendre personnellement connaissance du dossier individuel des fonctionnaires dont ils sont chargés d'apprécier les services et le mérite.

Réponse négative... Toutefois, si sur tel point particulier, il convient d'éclairer l'opinion du comité... tout membre... peut demander au président de donner lecture d'une pièce du dossier, relative à l'objet du débat.

La même règle est d'ailleurs observée en ce qui concerne les commissions de déplacement d'office. (J. O. 1-6-38.)

M. Guy demande... si dans les lycées et collèges l'assemblée des professeurs doit statuer d'abord... sur les demandes de blâme ou d'avertissement faites par un professeur... ou au contraire si le conseil de discipline doit être seul saisi...

Réponse. — Le conseil de discipline est seul compétent en matière disciplinaire. Mais il faut noter que ses attributions sont consultatives. L'administration collégiale ne manque pas, avant toute décision, de confronter les notes tant scolaires que disciplinaires données à l'élève par ses divers professeurs, et d'éclairer lors qu'il y a lieu le conseil à ce sujet. (J. O. 1-6-38.)

PROFESSEURS-ADJOINTS

M. Zunino demande... si les P. A. et répétiteurs ont le droit d'assister... aux réunions trimestrielles... 2° Dans l'affirmative, quelles dispositions doivent prendre les chefs d'établissement pour permettre aux P. A. et répétiteurs d'assister à ces réunions quand elles ont lieu entre 4 heures et 7 heures, c'est-à-dire au moment où ces fonctionnaires sont de service.

Réponse. — 1° ... affirmative. 2° Il n'est pas possible de répondre avec précision à la question ainsi posée, chaque cas particulier pouvant comporter une solution particulière qu'il appartient à l'administration collégiale de découvrir et d'appliquer. (J. O. 1-6-38.)

INSPECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le Journal Officiel du 10 mai publie un décret qui modifie les conditions de nomination des inspecteurs généraux de l'enseignement technique.

Ceux-ci, nommés par décret sur la proposition du Ministre de l'Education Nationale, sont choisis parmi : a) le directeur-adjoint de l'enseignement technique, les inspecteurs d'académie des départements, les directeurs d'écoles d'arts et métiers, âgés d'au moins 45 ans, ayant exercé effectivement pendant 5 ans au moins les fonctions de directeur ou d'inspecteur ; b) les directeurs d'écoles nationales professionnelles, d'écoles pratiques de commerce et d'industrie, d'écoles de métiers, ou d'écoles professionnelles de la Ville de Paris, âgés d'au moins 45 ans et ayant exercé, pendant 10 ans au moins, les fonctions de directeur ; c) les candidats pourvus du doctorat d'Etat ou d'une agrégation, justifiant d'au moins 15 ans de services publics et âgés d'au moins 40 ans ; d) **pour des enseignements spéciaux**, parmi les personnes qualifiées par leurs travaux personnels ou leurs grades universitaires et âgés de 45 ans au moins.

Un décret publié au Journal Officiel du 10 mai décide que désormais les candidats à la première partie du professorat d'éducation physique devront être pourvus du certificat du degré élémentaire depuis, au moins, le mois de novembre de l'année précédente (et non depuis au moins un an).

BEAUX ARTS

Un décret, publié au Journal Officiel du 20 mai, fixe le traitement de la dame standardiste de l'administration centrale des Beaux-Arts.

INSPECTEURS D'ACADEMIE DES DEPARTEMENTS

Le Journal Officiel du 11 mai, fixe les conditions de nomination des inspecteurs d'Académie.

Ceux-ci « sont nommés et révoqués par décret » (Art. 1).

Art. 2. — Nul ne peut être délégué dans les fonctions d'inspecteur d'Académie, dans les départements, s'il n'a été auparavant délégué dans ces fonctions par le Ministre de l'Education nationale pendant une durée qui ne peut être inférieure à 2 ans, et si, au moment où cette délégation prend fin, il n'est l'objet d'une proposition du comité des recteurs et des inspecteurs généraux de l'instruction publique.

L'article 3 fixe les conditions qui doivent être remplis par les candidats :

a) Posséder soit le doctorat, soit une agrégation, soit avec le certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales, le certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et E. S. P. ou une licence d'enseignement ; b) avoir exercé les fonctions de : professeur ou maître de conférences dans une faculté ; proviseur, censeur ou professeur dans un lycée ; directeur d'école normale ou inspecteur de l'enseignement primaire ; peuvent en outre être délégués dans les fonctions d'inspecteur d'Académie les titulaires d'une agrégation ou d'un doctorat s'ils ont exercé les fonctions de directeurs ou de professeurs des écoles nationales d'arts et métiers ou les fonctions de directeur d'une école nationale professionnelle ; c) être inscrit sur la liste d'aptitude, dressée pour l'année courante, par le comité des recteurs et des inspecteurs généraux de l'instruction publique et arrêtée par le ministre.

MAITRES D'INTERNATS

M. Biondi demande... s'il est conforme au règlement de charger les M. I., en dehors de leur service normal, d'assurer sans rétribution divers remplacements, tels que celui d'un répétiteur absent ou en congé.

Réponse. — Tous les fonctionnaires des lycées et collèges peuvent être chargés de diverses suppléances, qui leur sont payées quand ils donnent par ailleurs un service complet. Cette règle générale s'applique aux M. I.

COLONIES

M. Gelis demande à M. le Ministre des Colonies : 1° Si les lycées français des colonies sont soumis aux mêmes règlements que ceux de la métropole (suivent une série de questions concernant divers règlements métropolitains) ; 6° Si les fonctionnaires métropolitains détachés aux colonies ont droit à l'indemnité de vie chère...

Réponse. — 1° Les lycées français des colonies ne relèvent pas du Ministère de l'Education nationale, mais de celui des Colonies. En conséquence les règlements métropolitains ne sont pas applicables aux lycées des colonies... 6° Les fonctionnaires métropolitains détachés aux colonies ne perçoivent pas l'indemnité de vie chère attribuée en France. Cette indemnité est remplacée par une indemnité dite de zone, fixée par les gouverneurs, et qui varie selon les colonies et à l'intérieur des colonies.

M. Vantielse demande... si la conduite des élèves en rang jusqu'à un point donné, après les classes du matin et du soir, est obligatoire pour les maîtres ou maîtresses d'une école.

Réponse. — La conduite des élèves en rang, après les classes du matin et du soir, ne peut être imposée aux maîtres en dehors des locaux scolaires. (J. O. 1-6-38.)

DÉCLARATION

— Il est formé entre les Personnels du *Ministère de l'Education nationale* et détachés qui adhèrent aux présents statuts un syndicat basé sur les dispositions du Livre III, Titre I du Code du Travail et de la Prévoyance Sociale (1).

— Ce groupement prend le nom de *Syndicat général de l'Education nationale*.

— Le Syndicat déclare s'inspirer dans son action professionnelle ;

— de l'engagement qu'ont pris ses membres, en entrant dans un service statutairement laïque et neutre, de faire abstraction, dans leur enseignement, de toute doctrine d'autorité et préférence de parti pour former seulement les jeunes esprits à l'usage de la raison et de la liberté.

— de l'attachement de ses membres à l'école publique, du sentiment de son unité, de la conscience de son rôle social.

— de la tradition universitaire qui refuse de faire dépendre le recrutement et l'avancement des maîtres de l'adhésion à une quelconque doctrine d'Etat

— de la conviction que l'Enseignement Public contribue à former de futurs citoyens non pas en leur imposant une doctrine mais en suscitant dans la jeunesse des forces qui se mettront librement au service du bien public.

— Conscient de la solidarité de ses membres avec les autres fonctionnaires et l'ensemble des salariés, solidarité qui demande une liaison permanente avec des organisations usant des mêmes méthodes.

— Le Syndicat se déclare solidaire de la *Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires* et de la *Confédération Française des Travailleurs Chrétiens*.

— L'affiliation qui exprime cette solidarité ne modifie en rien les principes d'action professionnelle ci-dessus posés.

(1) Il faut entendre par là : Professeurs, Instituteurs, Répétiteurs, Maîtres-d'Internats et Membres du Personnel affectés au divers services relevant du Ministère de l'E.N.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné

né le

fonction

Adresse

déclare connaître et approuver les principes d'action qui animent le Syndicat général de l'Education Nationale et lui donner mon adhésion.

Date et signature :

Droit d'entrée : 5 frs. Cotisations à verser dans le premier semestre de l'année

36 frs par an pour les collègues dont le traitement est inférieur à 11.500 frs.

48 frs par an pour les auxiliaires et les titulaires dont le traitement est compris entre 11.500 et 25.999 frs.

60 frs par an pour les titulaires dont le traitement est compris entre 26.000 et 45.999 frs.

72 frs par an pour les titulaires dont le traitement est égal ou supérieur à 46.000 frs.

Nos collègues sont priés de joindre à leur correspondance un timbre pour la réponse.

Adresser les cotisations à **Mlle BERNARD, 14, boulevard Soult, PARIS, XII^e.**
C. C. Postaux Paris 286-66